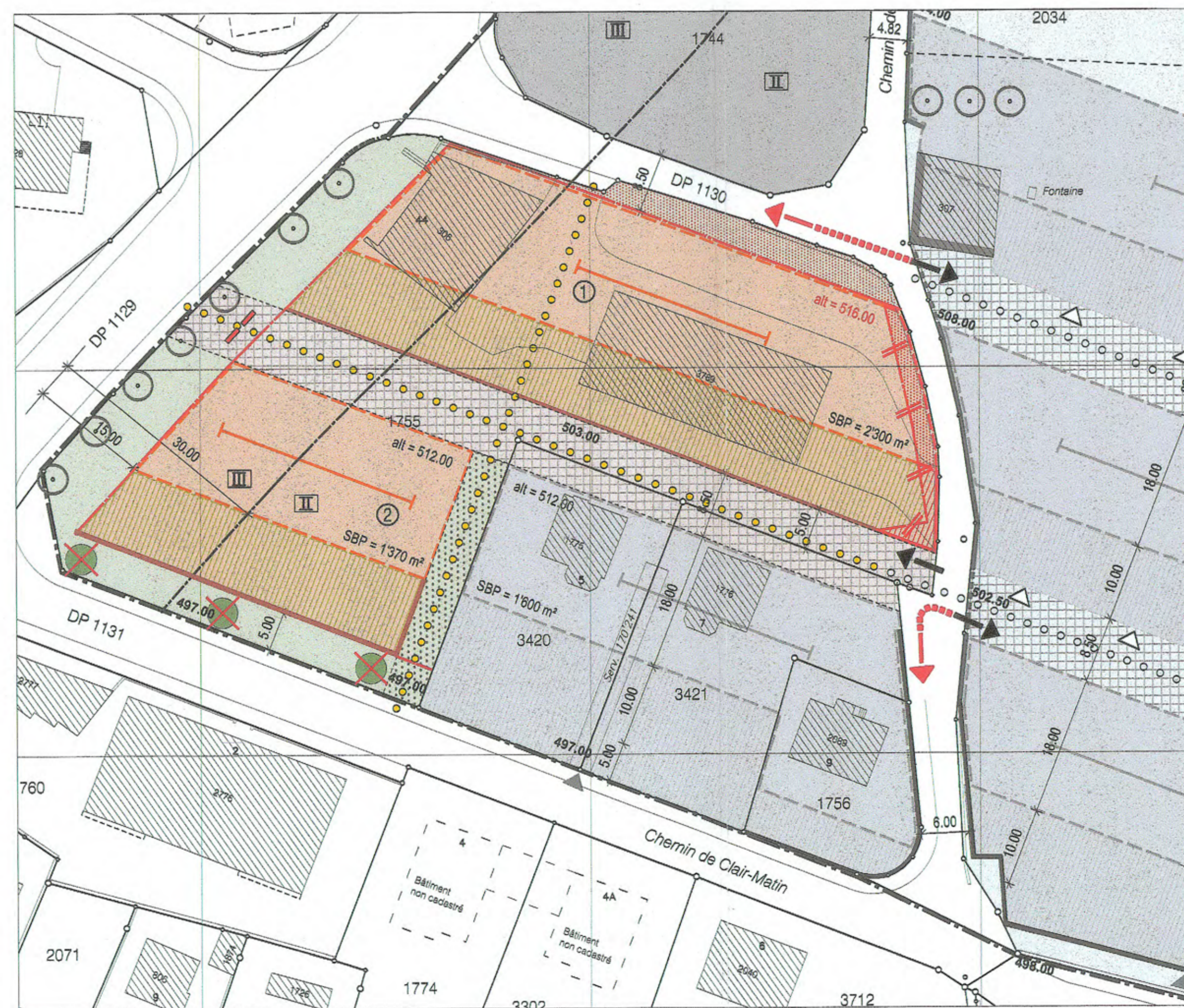


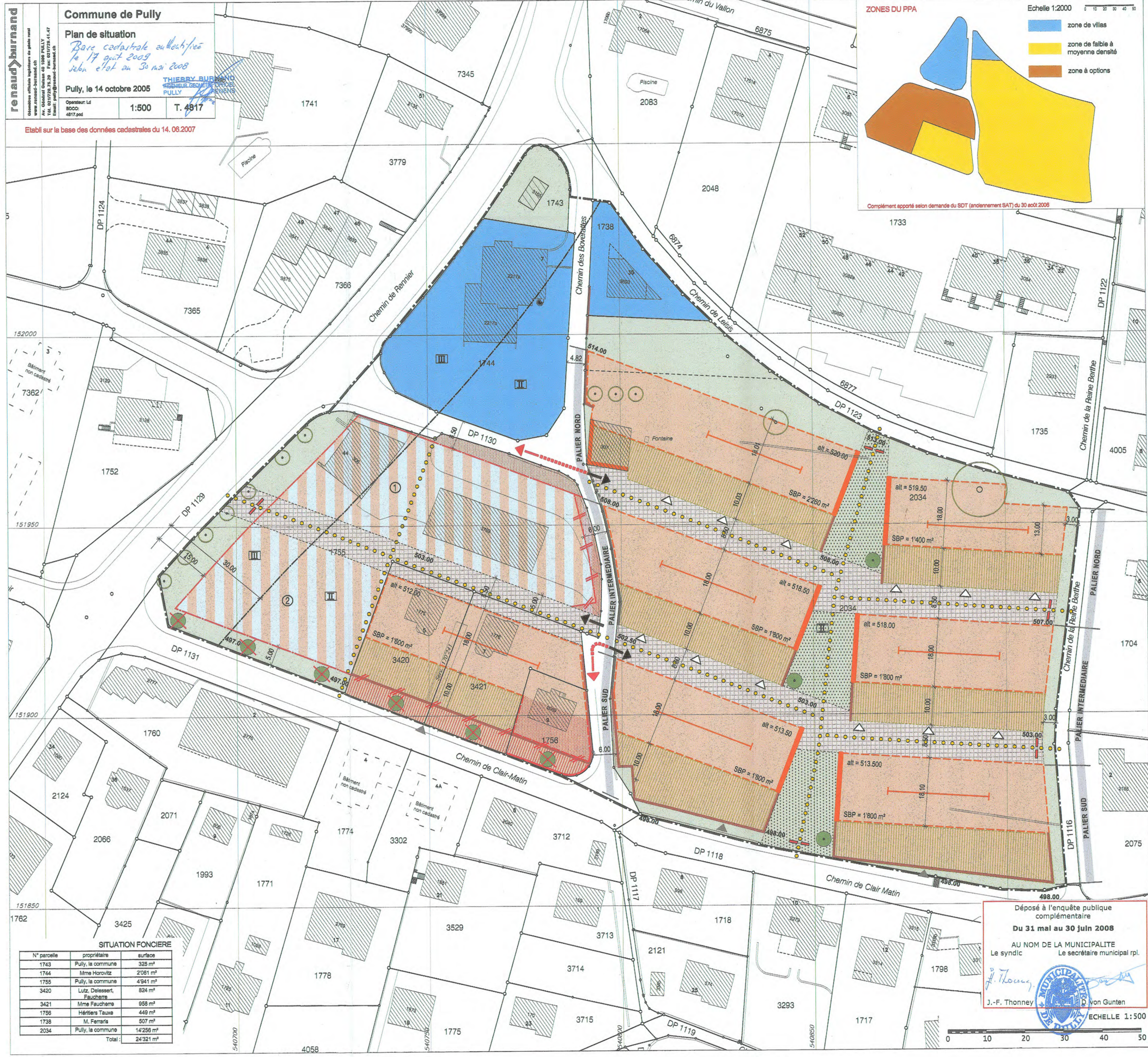
OPTION "UTILITE PUBLIQUE"

- LEGENDE**
- aire d'utilité publique
 - aire d'utilité publique modifiée
 - aires de dégagement modifiées
 - surface à céder au domaine public
 - schéma de circulation
 - limite de construction supprimée
 - arbres à planter supprimés
- Figurent en rouge les modifications apportées suite à l'enquête publique et adoptées par le Conseil Communal le 14 novembre 2007



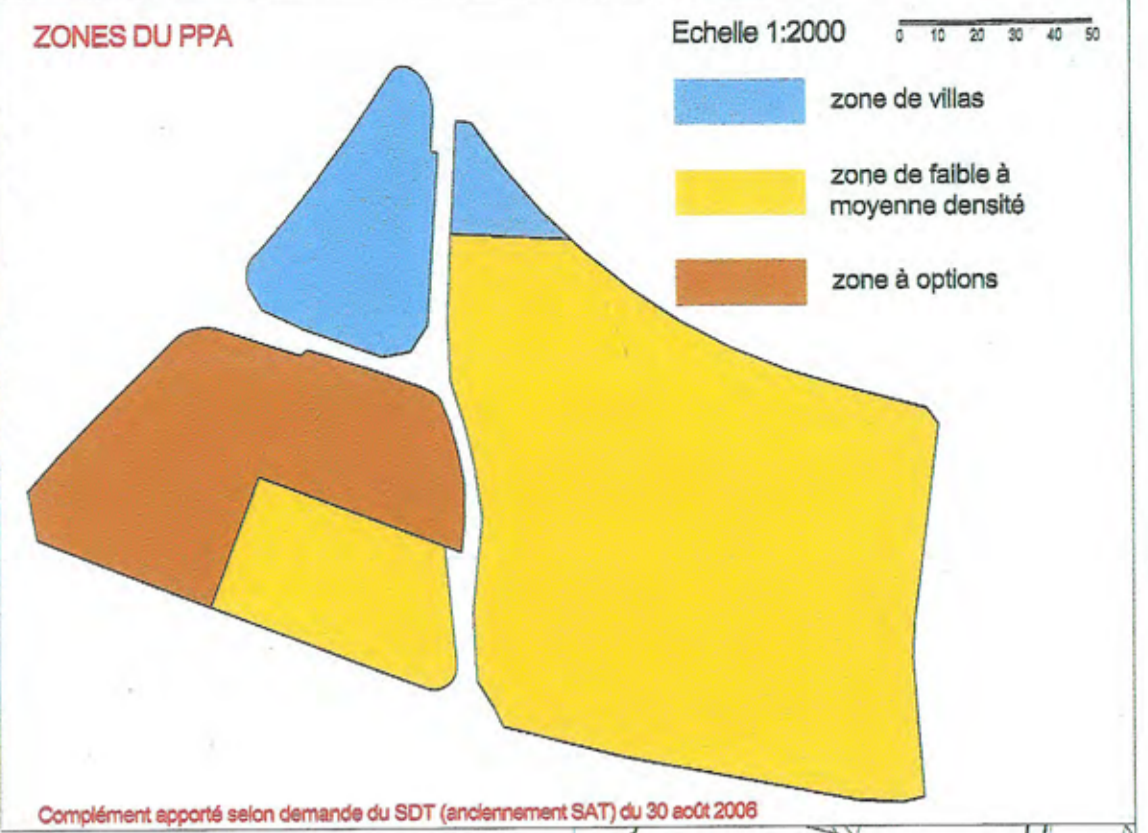
OPTION "HABITATION"

- LEGENDE**
- aires d'implantation A
 - aires d'implantation A modifiée
 - aires d'implantation B modifiée
 - aires de dégagement modifiées
 - surface à céder au domaine public
 - mur à créer modifié
 - altitude de référence nouvelle
 - schéma de circulation
 - limite de construction supprimée
 - arbres à planter supprimés
- Figurent en rouge les modifications apportées suite à l'enquête publique et adoptées par le Conseil Communal le 14 novembre 2007



Commune de Pully
Plan de situation
Base cadastrale actualisée le 17 août 2005
révisé et voté le 30 mai 2008
Pully, le 14 octobre 2005
Opérateur Lt 8000 481794
T. 4817

Etabli sur la base des données cadastrales du 14.06.2007



SITUATION FONCIERE

N° parcelle	propriétaire	surface
1743	Pully, la commune	308 m²
1744	Mme Horowitz	2381 m²
1755	Pully, la commune	4941 m²
3420	Lutz, Delessert, Fugère	824 m²
3421	Mme Fischère	958 m²
1759	Méridiens Tauxe	440 m²
1738	M. Ferrara	807 m²
2034	Pully, la commune	14256 m²
Total		24321 m²

Déposé à l'enquête publique complémentaire
Du 31 mai au 30 juin 2008
AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic Le secrétaire municipal rpl.
J.-F. Thonney J. von Gunten
Echelle 1:500

CERTIFIE CONFORME
Service du développement territorial
ville de Pully
COPIE

plan partiel d'affectation BOVERATTES

Dossier présenté par : **urbaplan**
et Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement
Transmis à la Municipalité le : 19 décembre 2005

Approuvé par la Municipalité de Pully dans sa séance du : 21 décembre 2005 et 24 mai 2006
Le Directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement : G. Reichen

Déposé à l'enquête publique à la Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement du : 2 juin au 3 juillet 2006
Au nom de la Municipalité
Le Syndic J.-F. Thonney La Secrétaire C. Martin

Adopté par le Conseil Communal de Pully dans sa séance du : 14 novembre 2007
Le Président J. Valats La Secrétaire J. von Gunten

Approbation préalable par le Département compétent : 19 OCT. 2009
Mise en vigueur le : 14 DEC. 2010

- périmètre du plan partiel d'affectation "Les Boverattes"
- aires d'implantation A
 - aires d'implantation B
 - aires de dessertes mixtes
 - aires de dessertes piétonnes
 - aires de dégagement
 - aires de dégagement modifiées
 - aires d'option 1 et 2
 - aires de villas (art.38 RCATC)
 - surface à céder au domaine public
 - surface brute de plancher maximale constructible par aire
 - mur existant à préserver / à créer
 - front d'implantation obligatoire
 - orientation principale des bâtiments
 - altitude de référence ± 50 cm
 - altitude max. des constructions
 - accès aux aires de dessertes
 - accès aux garages individuels
 - accès aux garages collectifs
 - accès et liaisons piétonnes
 - accès véhicules motorisés interdit
 - limite de construction
 - arbres à planter
 - arbre existant (à titre indicatif)
 - degré II de sensibilité au bruit
 - degré III par déclassement
 - limite de déclassement
 - aire d'implantation A modifiée
 - aire d'implantation B modifiée
 - aires de dégagement modifiées
 - aire à option 1 modifiée
 - surface à céder au domaine public
 - mur à créer modifié
 - mur à créer supprimé
 - altitude de référence nouvelle
 - schéma de circulation
 - limite de construction supprimée
 - arbres à planter supprimés
- Figurent en rouge les modifications apportées suite à l'enquête publique et adoptées par le Conseil Communal le 14 novembre 2007